



Bâtiment

Le but est de réduire encore les accidents sur les chantiers et d'encourager les comportements propices à une plus grande sécurité.

Au-delà des innovations primées, ce concours permet d'encourager, de faire connaître et de développer les bonnes pratiques proposées par les

collaborateurs. Par la variété des idées retenues, Bouygues Construction souhaite rappeler que l'innovation concerne tous ses métiers et toutes les zones géographiques dans lesquelles elle est implantée.

Pour en savoir plus :
www.bouygues-construction.com

Mur/Mur: une campagne d'aide à l'isolation soutenue par La Métro

Au carrefour de son plan climat local signé en 2004 et de sa politique en matière d'habitat, La Métro lance la campagne « Mur/Mur » afin d'améliorer de manière significative l'isolation et le confort des copropriétés privées construites dans l'agglomération entre 1945 et 1975.



La Métro, qui regroupe 27 communes de l'agglomération Grenoble-Alpes Métropole, vient de lancer une campagne qui vise à mobiliser les copropriétés privées construites entre 1945 et 1975 afin qu'elles entreprennent des travaux de réhabilitation thermique. 65 000 logements (2 000 copropriétés) situés sur le territoire de l'agglomération Grenobloise sont potentiellement concernés par ce dispositif d'aide exceptionnel mis en place La Métro et ses partenaires. Un soutien financier plus ou moins important en fonction de l'ambition des travaux d'isolation votés par les copropriétés est apporté. Ces aides financières sont conditionnées au respect du référentiel technique.

Les travaux subventionnés peuvent porter sur l'isolation des parois opaques et les ouvrants selon des bouquets de travaux prédéfinis. Dans tous les cas, il est demandé au maître d'œuvre de faire « au mieux », c'est-à-dire, d'isoler tout ce qui peut l'être et de maximiser l'épaisseur de l'isolant. Entreprendre l'isolation par l'extérieur des façades est une opération complexe tout autant au niveau de la réponse technique à apporter qu'en terme de qualité architecturale du bâti. La désignation d'un architecte maître d'œuvre par la copropriété est de ce fait l'une des conditions impératives pour adhérer à la campagne « Mur/Mur ».

Les avantages liés à la réalisation de ces travaux d'isolation sont nombreux :



Les aides financières auxquelles peuvent prétendre les copropriétés :

- aide globale à copropriété qui peut aller jusqu'à 40 % du montant des travaux hors taxes,
- aides individuelles complémentaires (jusqu'à 80 % du montant des travaux hors taxes pour les propriétaires occupants les plus démunis ou les propriétaires bailleurs qui s'engagent à pratiquer un loyer en dessous des prix du marché),
- primes individuelles pour les menuiseries et l'acoustique,
- aides de droit commun cumulables tels l'éco prêt à taux zéro, et le crédit d'impôt.

- Réduction jusqu'à 80 % de la consommation de chauffage.
- Moins de déperdition de chaleur et limitation des températures élevées.
- Suppression de l'effet « parois



Bâtiment

froides » et de la condensation sur les murs.

- Protection contre les nuisances sonores grâce à des menuiseries performantes. Il est à noter que dans le cadre de la campagne « Mur/Mur », le surcoût d'une isolation acoustique est totalement pris en charge pour les copropriétaires situés en zone de bruit critique et cela pour l'installation de fenêtres à haute performance acoustique et thermique.

- Augmentation de la performance énergétique du logement et valorisation votre patrimoine.

À noter que Grenoble-Alpes Métropole et l'ADEME ont mis en place une formation spécifique (REBBAC) pour accompagner et aider les maîtres d'œuvre et les entreprises à s'approprier et à appliquer le référentiel de travaux établi dans le cadre de la campagne et pour assurer la qualité des travaux réalisés. Cette

formation doit permettre notamment une approche multi-critères (aspects sanitaires, acoustique...) lors de prescription de solutions techniques pour isoler thermiquement l'enveloppe du bâtiment.

Pour plus d'informations :

www.lametro.fr/513-mur-mur-campagne-isolation-de-grenoble-alpes-metropole.htm

Le silence est un critère de qualité des pompes à chaleur

L'AFPAC (Association Française pour les Pompes à Chaleur), soucieuse de concilier performances énergétique et acoustique, travaille activement sur l'atténuation du niveau sonore des installations de pompes à chaleur.

En tant qu'association de filière, garante de la profession, l'AFPAC s'était déjà dotée d'une Commission Acoustique qui travaille aujourd'hui sur ce sujet — sous l'égide de la Direction Générale de Prévention des Risques — avec le Conseil National du Bruit.

Son objectif est double :

- Améliorer les performances acoustiques provenant de la machine :

Grâce aux actions de l'AFPAC, le référentiel NF PAC fixe d'ores et déjà, dans sa révision n° 2, des limites de puissances acoustiques maximum.

- S'assurer que les PAC soient installées dans le respect des bonnes pratiques : Pour cela, la Commission acoustique finalise actuellement la rédaction de fiches des bonnes pratiques d'installation. De même, elle établit actuellement une fiche d'évaluation du risque de nuisance acoustique préalable à chaque installation.

L'AFPAC rappelle de plus qu'il existe in fine des solutions curatives afin de réduire les perturbations acoustiques occasionnées par une machine. L'utilisateur peut installer un écran acoustique autour de la machine qui réduit considérablement les nuisances sonores, et ce sans intervention sur l'appareil.

L'Association Française pour les Pompes à Chaleur invite, encore une fois, les consommateurs à choisir un matériel de faible niveau sonore certifié NF PAC et mis en œuvre par un installateur QualIPAC ou possédant une qualification équivalente en pompes à chaleur.

Pour plus de renseignements : www.afpac.org/



Pompe à chaleur weishaupt

Salles de torture d'Apple pour l'iPhone



La marque de Cupertino s'est équipée de façon idoine afin de mener à bien la conception de son précieux. Qui dit téléphone mobile,

suppose en effet tests acoustiques et tests de réception dans différentes conditions, et donc chambre anéchoïque.

Lors d'une conférence de presse en juillet dernier, Apple a levé un coin du voile sur ses chambres anéchoïques : elles sont au nombre de 17 et représentent un investissement de 100 millions de dollars. Des chiffres vertigineux qui ne représentent probablement qu'une partie du budget de développement de l'iPhone, même si on peut imaginer que ces équipements servent aussi au développement d'autres projets et produits « Apple ».

C'est donc là que sont testées les capacités de réception de l'iPhone, ainsi que ses qualités acoustiques, avant que celui-ci ne soit mis à